

Séance du conseil municipal du 05 avril 2022

Le conseil municipal, convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire en date du **05 avril 2022 à 20h00** à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Francis LINK, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie PRINZBACH-SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER.
Géraldine COGNARD-GROSS arrive à 21h10.

Excusés : Angélique LIDY qui donne procuration à Julie PRINZBACH-SCHÖPPERLÉ ; Sandrine JOLY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC ; Françoise MAY qui donne procuration à Dominique STOESSEL.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le bureau de vote sera ouvert les 10 et 24 avril 2022 de 8h00 à 19h00. Il leur fait ensuite savoir qu'une famille ukrainienne est accueillie à ASPACH. Enfin il félicite Julie PRINZBACH pour son mariage avec Jérôme SCHÖPPERLÉ.

Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour – point n°7, proposition acceptée à l'unanimité des membres présents. Il donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Compte administratif 2021
5. Compte de gestion 2021
6. Budget primitif 2022
7. Radar pédagogique
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4) Compte administratif 2021

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investis. en 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	RESULTAT 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	395 007,51	84 913, 60	716 344,28	760 183,48	43 839,20	353 933,11
Investissement	25 586,40		224 100 ,88	158 932,38	-65 168,50	-39 582,10
TOTAL	420 593,91	84 913,60	940 445,16	919 115,86	-21 329,30	314 351,01

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2021 est approuvé avec 12 voix pour et 1 abstention.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

- 5 000.-€ au compte 2031 – frais d'études
- 1 000.-€ au compte 2117 – forêt
- 6 700.-€ au compte 2121 – plantation d'arbres
- 35 750,-€ au compte 21538 – autres réseaux
- 16 000.-€ au compte 2128 – autre agencement et aménagement
- 20 000.-€ au compte 2138 – autres constructions
- 6 566, 52 € au compte 2152 – installation de voirie
- 4 300.-€ au compte 21568 – matériel incendie
- 900.-€ au compte 2183 – matériel informatique
- 5 800.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
- 31 000.-€ au compte 2313 – constructions
- 35 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

Total : 168 016,52 €

Recettes :

- 1 650.-€ au compte 10222 – FCTVA
- 4 150.-€ au compte 10226 - TAM
- 23 400.-€ au compte 1321 – subventions

Total : 29 200.-€

5) Compte de gestion 2021

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Déclare que **le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

6) Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le **budget primitif 2022** qui a été étudié en commission des finances le 29 mars dernier.

Les bases des taxes ont augmenté, il est proposé de ne pas augmenter les taux cette année.

En ce qui concerne les emprunts le plus gros prêt se termine en août 2023.

Après délibération, le budget primitif 2022 est approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention :

	<i>REPORTS de 2021</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>Vote du C.M.</i>
Fonctionnement			
Dépenses		945 325,06	945 325,06
Recettes		945 325,06	945 325,06
Investissement			
Dépenses	168 016,52	184 302,61	352 319,13
Recettes	29 200,00	323 119,13	352 319,13
TOTAL			
Dépenses	168 016,52	1 129 627,67	1 297 644,19
Recettes	29 200,00	1 268 444,19	1 297 644,19

a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir le taux des taxes :

LIBELLES	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe fonc/prop.bâtie	1 088 000,00	24,65 %	268 192,00
Taxe fonc/pr.non bat	18 900,00	75,53 %	14 275,17
TOTAL			282 467,17

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **353 933,11 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **178 398,62 € au compte 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **175 534,49 € au compte 002** – excédent de fonctionnement reporté.

7) Radar pédagogique

Acquisition d'un radar pédagogique : demande de subvention auprès de la CEA au titre des amendes de police

Afin de sensibiliser les automobilistes circulant dans notre village et de manière générale pour sécuriser nos rues et nos administrés, la commune d'ASPACH souhaite acquérir un radar pédagogique.

Dans le cadre de sa politique envers la sécurité routière, la CEA a mis en place une subvention spécifique pour les RD au titre des amendes de police qui prend en charge une partie du coût d'acquisition d'un radar pédagogique.

Par conséquent, la commune d'ASPACH sollicite pour ce projet d'acquisition une subvention auprès de la CEA au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir inscrit la somme de **3 576.-€ TTC au compte 2152 au budget primitif 2022**, autorise Monsieur le Maire :
à solliciter pour ce projet une subvention à la CEA

8) Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- La commission se réunira après les fêtes de Pâques.
- Les travaux de rénovation du monument aux morts sont terminés ; une inauguration sera prévue prochainement (à la demande de la CEA qui a subventionné ce projet).
- Il est proposé d'organiser une rencontre entre les membres du conseil municipal, les agents communaux, les enseignants et les présidents des associations courant juin.
- Merci aux participants des chantiers participatifs du 12 mars dernier, succès de l'évènement ;
- Point sur la journée du 12 mars : les deux balades au crépuscule organisées par la Maison de la Nature étaient complètes, c'était très intéressant ; peu d'aspachois ont participé à l'atelier d'information et d'échanges mais nous avons eu un retour de quelques collectivités qui souhaitent également procéder à l'extinction de l'éclairage public la nuit ; le soir, une trentaine de personnes est venue observer le ciel avec l'association AstroAspach – le Comité des Fêtes a proposé une petite restauration.
- Un 1^{er} devis pour le Pump-track est arrivé.
- L'UNC cherche de nouveaux membres qui souhaiteraient adhérer à leur association.

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité :

- La convention avec la CEA a été signée, l'implantation des écluses pourra se faire bientôt.
- Le radar pédagogique sera installé au niveau de la mairie.
- D'autres dispositifs de sécurité sont à l'étude.
- Un rendez-vous a été demandé avec la Région Alsace pour la gestion des arrêts de bus.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine :

- Tour des poteaux d'incendie afin de comparer le rapport de Véolia et celui du service incendie ; seul un PI est à réparer prioritairement, celui à la sortie du village en direction de Spechbach.
- Projet de modification de la porte de la grange Rue du 26 Novembre afin de stocker du matériel communal : un RDV sera prévu sur place avec la commission patrimoine.
- Durant la matinée du 12 mars, une opération de plantation d'arbustes autour de la citerne à incendie ainsi qu'une action « Aspach propre » ont été organisées. La participation d'aspachois motivés a permis de planter une trentaine d'arbustes et de ramasser le contenu d'une dizaine de sacs poubelles.

Dominique STOESSEL : commission de l'information :

- Le « Tout Aspach » sera distribué demain.
- Le devis pour le remplacement du système de commande du chauffage à la salle polyvalente a été signé.
- En ce qui concerne les huisseries de l'école, nous sommes toujours dans l'attente du devis modifié d'ALUREA.
- Le copieur de l'école maternelle a été remplacé.
- Les tableaux pour les permanences de l'élection présidentielle sont complets.

Conseil d'École : Julie SCHÖPPERLÉ fait le compte-rendu du dernier conseil d'école :

- Une visite de l'observatoire d'Astro-Aspach sera organisée (les élèves de la classe CM1 CM2 fabriqueront un cadran solaire).
- Les enseignants souhaitent organiser une kermesse cette année.
- Projet du Pédibus : une réunion sera organisée prochainement avec les parents – retour des questionnaires : beaucoup sont intéressés mais il n'y a pas pour le moment suffisamment d'accompagnateurs (les assistantes maternelles ne peuvent pas le faire durant leurs heures de travail).

9) Compte-rendu des commissions intercommunales

CCS : Céline STEVANOVIC fait le compte-rendu d'un entretien avec le commandant en second de la gendarmerie d'ALTKIRCH.

SIASA : Julie SCHÖPPERLÉ :

- À partir du 1er septembre prochain, tous les élèves du collège et du lycée paieront le transport scolaire. Réflexion sur l'uniformisation des tarifs pour les usagers de la région Grand Est.
- L'éclairage du COSEC n'a pas été réalisé à cause de problèmes de livraison et de subventions pas obtenues.

10) Divers

- Les poteaux incendies de la rue de Thann : au cours des travaux d'adduction d'eau, les ouvriers ont constaté que les poteaux incendies étaient montés sur des tuyaux de diamètre 80, or les nouveaux tuyaux sont de diamètre 100. Comme cela a déjà été le cas lors des précédentes phases de travaux sur la route de Thann, les poteaux incendie vont donc être changés. Les anciens poteaux seront conservés

pour pièces, afin de pouvoir réparer les poteaux de même modèle encore en usage dans d'autres rues du village.

- Nouvel arrêté municipal : depuis le début des travaux il y a quelques semaines, les habitant.e.s de la rue des Jardins ont constaté une nette augmentation du trafic routier dans leur rue et ce, malgré le panneau stipulant que le passage était réservé aux riverain.e.s. Afin d'avoir un peu plus de poids et de permettre aux gendarmes de verbaliser les automobilistes qui passeraient outre, et pour certain.e.s beaucoup trop vite, M. le Maire a pris un arrêté municipal précisant que seul.e.s les riverains ont le droit de circuler dans cette rue.

- Travaux dans les autres rues du village : Le Syndicat d'Électricité a vérifié auprès de la commune si le projet de rénover la chaussée de la rue des Jardins et de la rue de la Forêt était maintenu, afin de pouvoir coordonner leurs interventions avec nous. La réponse du conseil a été la suivante : ces deux rues ont en effet un grand besoin d'être refaites, mais au vu des sommes annoncées pour réaliser les travaux, la question devra être soumise au vote lors d'une prochaine réunion : fait-on les deux rues ? Une seule ? Laquelle ?

Julie SCHÖPPERLE demande ce qu'il adviendra des poteaux électriques qui sont actuellement sur les terrains privés le long de la chaussée de la rue des Jardins. Fabien SCHOENIG lui répond que l'un des buts de ces travaux sera d'enfouir le réseau électrique, comme cela a été fait dans la rue de Walheim, donc ces poteaux ont vocation à disparaître à terme.

Toujours dans la rue des Jardins, une réflexion devra être menée, en concertation avec les riverains. La laisse-t-on comme elle est actuellement, c'est-à-dire réservée aux riverains, ou bien la passe-t-on en « rue partagée » avec une limitation à 20 km/h et où l'ensemble des modes de déplacement cohabitent sans ségrégation physique ou réglementaire (avec ou sans priorité aux usagers les plus vulnérables).

- Monsieur BIDOLI Nicolas, le nouveau garde-forestier de notre secteur, a rencontré M. le Maire dernièrement. Fabien SCHOENIG en a profité pour l'assurer de notre souhait de maintenir la dotation en « bois de service » que la commune donne traditionnellement au garde-forestier.

- ENEDIS a fait une demande auprès de la Mairie pour pouvoir tirer un câble depuis le transformateur électrique situé près de l'exploitation agricole de M. SCHURCH jusqu'au site du futur méthaniseur. M. le Maire les a orientés vers la Préfecture car cela concerne le ban de Carspach et non le nôtre. Plusieurs conseillers en profitent pour signaler leur inquiétude à propos des trajets que feront les camions en direction du site de méthanisation : ne risquent-ils pas de vouloir passer par Aspach par commodité ? Fabien SCHOENIG explique que les responsables du projet ont assuré que les camions passeraient par le chemin de défrètement qui longe la déviation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.